



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2025

N° 2025 - 76

L'an deux mil vingt cinq, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Mme COURTAUD Nicole

Etaient absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. BUCHON Gérard

Etaient excusé(s) :

Mme LAPORTE Martine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DACHEUX Dominique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
24/10/2025

OBJET : Etude parc Eolien par Energie Team

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée délibérante, l'existence de deux parcs éoliens sur le territoire de la commune, soit :

- Société Energie Team au Champs des Sœurettes (5 éoliennes du parc sont situées sur le territoire de Gamaches)
- Société Aalto Power d'Iberdrola (1 éolienne du parc est situé sur le territoire de Gamaches)

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante qu'Energie Team souhaite étudier, à titre gratuit pour la commune, la zone des parcs éoliens pour proposer à terme un nouveau parc en remplacement des deux existants actuels.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'étude proposée par la Société Energie Team.
- HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

